



Prélèvements abusifs et non remboursement

Par **berthaud**, le **30/07/2009** à **09:31**

Bonjour, je me suis inscrite sur le site kelprof en fev 2009, je n'ai pas eu le temps de prendre le premier cours que les prélèvements ont été effectués, j'ai protesté et demandé mon remboursement, après multiples coups de fils, ils ont fini pas me donner raison, et délivré par mail un avoir, nous sommes aujourd'hui le 30 juillet et je n'ai reçu aucun remboursement, je ne peux plus joindre aucun des correspondants que j'avais eu jusqu'a présent, ou m'adresser?

Par **uiey**, le **31/07/2009** à **12:00**

C'est tres simple :

- d'une c'est bien de dénoncer ce site,
- de deux j'ai eu une experience similaire et le problème s'est réglé avec ma banque : opposition, prélèvement frauduleux - la banque m'a remboursé et se charge de se faire payer par le site pour récupérer l'argent.

Après, si vous avez vraiment la "rage" contre eux, voyez les associations de consommateurs et portez plainte.

Sinon, tout bête, tu prends tes cours et tu dis MERCI.

Bon courage.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **14:15**

Bonjour,

A berthaud :

Je ne serai pas aussi affirmatif que uiey, la quelle (ou le quel) ne semble pas être juriste. Tout va dépendre des clauses figurant dans le contrat que vous avez signé. De plus, il vous ont délivré un avoir et un avoir n'est pas un remboursement. Cela signifie que vos sommes dépensées seront déduites de votre prochaine inscription et vous aurez moins à payer.

Nous ne savons pas si les cours non pris sont de leur fait ou du vôtre et si c'est du vôtre, si vous pouviez bénéficier de la clause de "cas de force majeure" ou non.

Donc, relisez très attentivement votre contrat.